



COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

Procès Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 31 janvier 2024

PV-CM N°24-01 DU 31/01/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2024.

PRESENTS : M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, Mme KHELIFI, M. LAURAND, Mme MORAND, M. TELMON, Mme SERVONNAT.

EXCUSÉS : Monsieur Luc SATRE donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE.
Monsieur Hervé GUIGUES donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.
Madame Sophie HITIER donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.
Monsieur Virgile MONCHAUX est excusé.
Monsieur Sébastien GOYET est excusé.
Madame Gilianne GROS est excusée.

M. Henri THIVOLLE ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur Henri THIVOLLE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative à la révision des loyers des appartements communaux situés dans l'enceinte de la Résidence Services Champérin

Monsieur Henri THIVOLLE rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est propriétaire de 3 logements meublés de type T1 au sein de la Résidence Services Champérin.

Il indique que le montant du loyer a été défini par la commune en concertation avec la Direction de la Résidence Services Champérin afin d'uniformiser l'offre de location.

Il explique que la conjoncture actuelle nécessite une augmentation du loyer. Il précise que cette augmentation prendra effet à la date anniversaire de signature du bail.

Actuellement le loyer mensuel d'un appartement se décompose de la manière suivante :

	MONTANT HT	DONT TVA	MONTANT TTC
Loyer	556,07€	55,60€	611,67€
Provision pour charges	61,82€	6,18€	68,00€
Services hôteliers	280,00€		280,00€
MONTANT TOTAL LOYER MENSUEL	897,89€	61,78€	959,67€

Après révision, le loyer mensuel d'un appartement se décomposera de la manière suivante :

	MONTANT HT	DONT TVA	MONTANT TTC
Loyer	574,55€	57,45€	632,00€
Provision pour charges	61,82€	6,18€	68,00€
Services hôteliers	280,00€		280,00€
MONTANT TOTAL LOYER MENSUEL	916,37€	63,63€	980,00€

Monsieur Henri THIVOLLE demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la révision à la hausse du loyer mensuel des appartements et précise que cette augmentation prendra effet à la date anniversaire de signature du bail.

3. Délibération relative à l'approbation du rapport annuel du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés – année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,

Monsieur Henri THIVOLLE indique que suivant l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités, le Président de l'établissement public de coopération intercommunal doit présenter à l'Assemblée délibérante des rapports annuels tel que :

- Le rapport annuel d'activités 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Il précise que ces documents doivent faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal en référence à l'article D 2224-3 du même code. Le rapport et l'avis de l'Assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, sur le site de la CC EBER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activité 2022 du service public de prévention et de gestion de déchets et assimilés. Il indique que le rapport et l'avis de l'Assemblée délibérante seront mis à la disposition du public.

5. Point sur les projets en cours et vie communale

- Monsieur Henri THIVOLLE indique que la commune a été informée par le Département que suite à la publication de la loi de Finances pour 2024, les dotations de garantie des reversements de l'Etat au FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) seront en diminution par rapport à l'année 2023. Au niveau national, la réduction du fonds sera de l'ordre de 4,5%.
- Monsieur Henri THIVOLLE présente aux membres du Conseil Municipal la liste des commissions où siègent des élus communaux au sein de la CC EBER. Il indique que suite à la démission de Madame Cécile QUENTEL, 3 commissions n'ont pas de représentant. Il demande aux élus présents si certains seraient intéressés à siéger à ces commissions. Les élus indiquent qu'actuellement, ils rencontrent déjà des difficultés à siéger aux commissions où ils sont nommés car les horaires des réunions sont incompatibles avec leur activité professionnelle. De ce fait, aucuns élus ne souhaitent candidater.
- Madame Josiane PELLAT indique que la Mairie a été destinataire d'un mail afin d'alerter sur la tenue d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 octobre au 8 novembre 2023 sur la commune de Salaise sur Sanne portée par NOVAPEX, concernant le projet d'installation d'une chaudière biomasse. Un nombre conséquent d'observations a été déposé, toutes négatives et assez alarmistes.
- Monsieur Yves LAFUMAS présente le rapport établi par la CC EBER sur le potentiel EnR de la commune (Energies Renouvelables). Il indique que la commune va devoir travailler sur ce sujet et définir des zones pour l'installation de système d'énergie renouvelable sur notre territoire. Il précise qu'actuellement notre potentiel a été évalué à 16,9% et que nous devons atteindre 30% en 2030.
- Monsieur Henri THIVOLLE indique que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école et de l'aménagement du terrain en face de l'école, la commune travaille en partenariat avec le CAUE afin d'établir un cahier des charges pour le lancement d'une étude via un marché public.
- Les travaux relatifs à réhabilitation de l'ancienne poste (local kiné + logement) avancent bien.
- Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'une réunion est programmée le 19 février prochain entre la CC EBER, la Commune de Ville sous Anjou et la Commune de Roussillon afin de définir définitivement les travaux d'aménagement du chemin de la Sanne et de Macabiou. En effet, la commune de Roussillon s'oppose à la pose de ralentisseurs (dos d'âne, coussin.)
- Les travaux de réfection de la voirie « route de Terrebase » devraient avoir lieu courant d'année (voirie déformée par les racines des arbres du Château). Ils seront pris en charge en totalité par la CC EBER. Certains élus trouvent anormal que ces travaux ne soient pas financés par le propriétaire dont les arbres ont été mis en cause. Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'un expert va être mandaté par la CC EBER afin de constater les dégâts et d'enregistrer les travaux de réfection de voirie réalisés. Cela permettra de faire un constat des dommages et des réparations afin que les prochains travaux de réfections soient à la charge du propriétaire des arbres du château.
- Madame Josiane PELLAT indique que le site de la Madone a été dégradé par des véhicules motorisés (motos, quads). La commune a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie de Roussillon.
- Le repas des aînés est programmé le 10 mars prochain.
- Les prochaines élections Européennes se tiendront le dimanche 9 juin.
- Un mouvement de grève national est programmé le 1^{er} février prochain, il sera suivi par une enseignante ainsi que le personnel communal de l'école

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont programmées :

- Mercredi 28 février à 20h00
- Mercredi 27 mars à 20h00 (vote CFU 2023)
- Vendredi 5 avril à 18h00 (vote du budget primitif 2024)

DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE : NOVEMBRE 2023

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
FONCTIONNEMENT		
SONEPAR	ECLAIRAGE PUBLIC	1 235.70 €
LE COIN DES LIVRES	LIVRES BIBLIOTHEQUE	1 165.97 €
TE38	CONSEIL EN ENERGIE ANNEE 2022	420.00 €
ANJALYS	CHARGES DE COPROPRIETES	2 428.16 €
SOCOTEC	VERIFICATION ALARME INCENDIE ECOLE + INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMU	1 743.71 €
SOCOTEC	VERIFICATION AIRES DE JEUX + EQUIPEMENTS SPORTIFS	773.54 €
SERPOLLET	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR PONCIN	570.00 €
LOCAMUC	LOCATION NACELLE ECLAIRAGE PUBLIC + ILLUMINATIONS	412.48 €
MOTOCULTURE LOISIRS ET PRO	ENTRETIEN MATERIEL COMMUNAL	430.50 €
ASSOCIATION CHAMPERIN	REMBOURSEMENT SERVICES HOTELIERS APPARTEMENTS COMMUNAUX	840.00 €
KOESIO	INTERVENTION TELEPHONE ECOLE	313.20 €
JUGAL JEREMIE	MIEL COLIS DE NOEL	415.94 €
INTERMARCHÉ	BOITES DE CHOCOLATS GOUTERS CHAMPERIN + DIVERS	795.80 €
YVES ROCHER	COLIS DE NOEL AUX HABITANTS RESIDANTS EN MAISON DE RETRAITE	189.71 €
SPA DES PINS	BON CADEAU MME MARTINIER	100.00 €
COCCINELLE	COLIS DE NOEL + VŒUX	213.31 €
IMPRIMERIE DUPUIS	CARTES DE VŒUX	204.00 €
	JOURNAL DE L'ECOLE	420.00 €
MARTHOURET CECILE	VINS COLIS DE NOEL	499.20 €
SAVEUR DE COCAGNE	COLIS DE NOEL - VALISETTES + TERRINES + GATEAUX	1 147.20 €
CRUCHE	PAPILOTES COLIS DE NOEL	181.70 €
CC EBER	PARTICIPATION BUS ITINERANT	290.00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		14 790.12 €
INVESTISSEMENT		
3D	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE - LOCAL KINE + LOGEMENT	6 728.40 €
ALPES CONTRÔLE	CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION - LOCAL KINE + LOGEMENT	1 704.00 €
SMG CONSTRUCTION	MARCHE DE TRAVAUX - LOCAL KINE + LOGEMENT	31 189.24 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		39 621.64 €

Fin de la séance à 23h00.

PV CM 24-01 du 31 janvier 2024.

M. le 1^{er} Adjoint
Henri THIVOLLE

La Secrétaire de séance,
Madame Josiane PELLAT